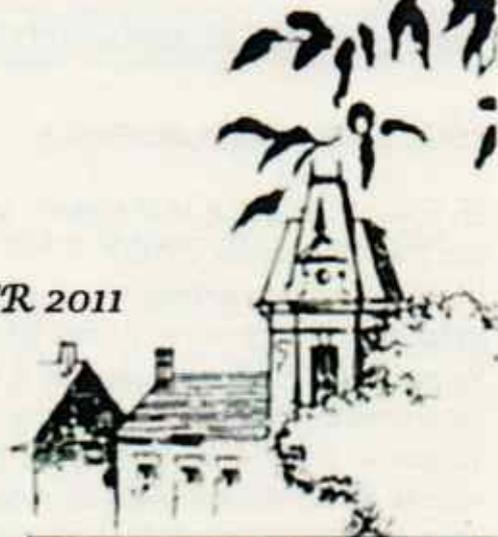


LE CARILLON



HEUGNES

FEVRIER 2011



Sommaire

Le Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2-3-4-5
Communauté de Communes	6
Vœux du Maire	7
Maisons Fleuries	7
Boulangerie	8-9
Sapeurs Pompiers	10
Amis du Jeudi	11
R.P.I.	12
Dates à retenir	12
Elections Cantonales	13
Comité des Fêtes	14
Chiens errants	15
Assainissement individuel	15
Etat Civil	15
Collecte des ordures	16

Le Mot du Maire

Depuis quelques jours a débuté le chantier d'extension du local du Centre de Première Intervention des Pompiers. Le marché a été fructueux et nous a permis de retenir plusieurs options, tout en restant dans l'enveloppe prévue et les subventions du Conseil Général s'y rapportant. Les travaux qui ont commencé par le terrassement pour le bâtiment et le parking se termineront mi-mai. Un beau bâtiment, la départementalisation, reste que la pérennité du C.P.I. est entre les mains des pompiers que j'incite à aller au bout de leur possibilité de contrat et à motiver autour d'eux d'autres jeunes vocations.

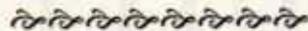
Ce chantier terminé nous observerons contre notre gré une pause travaux. En effet trois projets tendent les bras mais ils sont de la compétence de la Communauté de Communes. L'aménagement du centre bourg, l'immeuble PECOURT, le lotissement de la Pinardière ainsi que la voirie sont des dossiers que j'ai évoqués lors de la cérémonie des vœux.

J'ai adressé un courrier en ce sens au Président de la C.d.C (Communauté de Communes) lui demandant ce que nous pouvions espérer les conditions, les délais... sans réponse pour l'instant et le budget approche. Certes le lotissement de la Torlière est important pour Ecueillé, je ne conteste pas cela (une 1^{ère} tranche à toutefois déjà été réalisée) Les autres communes ont aussi le droit de prétendre à des travaux. Si la C.d.C. ne veut pas ou ne peut pas réaliser, qu'elle modifie ses statuts et qu'elle laisse les petites communes survivre à leur rythme !

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal
n°61

COMMUNE DE HEUGNES



Réuni sous la présidence de M. le Maire, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 10 Décembre 2010

Vente d'une parcelle communale

En préambule, M. Le Maire donne lecture des deux derniers courriers émanant de M. Lemaître en date des 8 et 29 novembre 2010.

Vu qu'une réunion prévue en Mairie de Heugnes le 24 juin 2009 ayant pour but de trouver une solution amiable n'a pas pu se tenir, tous les protagonistes ne souhaitant pas y participer.

Vu que la S.A.F.E.R. n'a pu mener à bien la transaction faute d'entente dans le cadre d'un échange entre les frères Bonneau et M. Lemaître.

Vu que la vente à M. Lemaître a été introduite au Tribunal Administratif par les frères Bonneau et retirée, le Conseil Municipal considérant que la commune n'avait pas d'argent à dépenser bêtement.

Vu que la S.A.F.E.R. sollicitée de nouveau par le Conseil Municipal a refusé d'acquérir la parcelle afin de la rétrocéder.

Le Conseil Municipal,

Ne voulant plus entendre parler de cette affaire,

Considérant que cette parcelle B 27 est plus incluse dans les parcelles B 250, 26, 248 appartenant au G.F.A. de Trompe-Souris (Consorts Bonneau) que riveraine de la parcelle 216 appartenant à la S.C.I. Trompe-Souris (M. Lemaître)

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique, a décidé par 8 voix et une abstention de vendre la parcelle B 27 pour le prix de 1 100 euros, prix offert par courrier le 6 mai 2010, confirmé le 4 août 2010, au G.F.A. de Trompe-Souris.

Le Conseil Municipal demande au G.F.A. de Trompe-Souris de confirmer par retour du courrier par pli recommandé avec accusé de réception la confirmation de l'achat.

Ce courrier mentionnera également que le G.F.A. reconnaît que cette parcelle était auparavant en partie en mare et qu'elle se déversait dans le fossé mitoyen aux parcelles 214 et 216 appartenant à la S.C.I. de Trompe-Souris et à la parcelle 26 appartenant au G.F.A. de Trompe-Souris.

Au retour de ce courrier, M. le Maire est chargé de transmettre à Maître Sylvie POUCHOL, Notaire à Pellevoisin, tous les documents nécessaires à la rédaction d'un acte notarié.

Le Maire ou à défaut un adjoint est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

C.P.I. de HEUGNES - Présentation et Acceptation du résultat de l'Appel d'Offres

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie en Mairie le 29 novembre 2010 à 14 h30 afin de procéder à l'ouverture des plis dans le cadre du marché concernant « l'extension du C.P.I. de Heugnes ».

La C.A.O. a retenu pour les lots respectifs les entreprises suivantes :

- LOT n° 1 (Démolitions, Gros œuvre, VRD) : l'entreprise SARL LBTP CENTRE (36-Ecueillé) pour un montant de 21 778.25 € H.T. soit 26 046.79 € T.T.C.
- LOT n° 2 (Charpente bois, Couverture, Bac acier) : l'entreprise GAUGRY (36-Liniey) pour un montant de 3 119.98 € H.T. soit 3 731.50 € T.T.C.
- LOT n° 3 (Menuiseries Ext Aluminium) : l'entreprise TISSERAND SA (36-Neuvy Pailloux) pour un montant de 11 450.00 € H.T. soit 13 694.20 € T.T.C.

- LOT n° 4 (Menuiseries bois, Doublages cloisons, Isolation, Faux plafonds): l'entreprise DARNAULT (36-Pellevoisin) pour un montant de 10 032.90 € H.T. soit 11 999.35 € T.T.C.
- LOT n° 5 (Plomberie sanitaires): l'entreprise GANDOLFI (36-Écueillé) pour un montant de 5 528.45 € H.T. soit 6 612.03 € T.T.C.
- LOT n° 6 (Electricité, Chauffage, Ventilation): l'entreprise SARL ROUZEAU (36-Valençay) pour un montant de 6 633.64€ H.T. soit 7 933.83 € T.T.C.
- LOT n° 7 (Carrelage, Faïence): l'entreprise DARNAULT (36-Pellevoisin) pour un montant de 4 509.92 € H.T. soit 5 393.86 € T.T.C.
- LOT n° 8 (Peinture): l'entreprise BIDAULT (36-Levroux) pour un montant de 3 364.37 € H.T. soit 4 023.79 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision de la C.A.O. Le marché est donc établi pour la somme de 66 417.51 € H.T. soit 79 435.34 € T.T.C. M. le Maire est autorisé à signer les actes d'engagement à intervenir.

Dossier de subvention dans le cadre du fonds d'aide pour les Centres de Première Intervention Communaux (FA CPI)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 5 juin 2009 le principe d'un aménagement du local C.P.I. de Heugnes a été approuvé.

Ce dossier fait l'objet de deux dossiers de demande de subvention dans le cadre du FA CPI (Fonds d'aide pour les centres de première intervention communaux).

M. Le Maire rappelle que le coût total des travaux, après ouverture des plis en date du 29 novembre 2010, s'élève à 66 417.51 € H.T. (soit 79 435.34 € T.T.C.) Le plan de financement de ce dossier est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)			
DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux :	66 417.51 €	F.A.R. 2010	27 200 € (35.65%)
Honoraires	9 872.00 €	F.A.R. 2011	9 000 € (11.80%)
Bureau de contrôle		FACPI	15 257.90 € (20%)
		Fonds propres	24 831.61 € (32.55%)
Total	76 289.51 €	76 289.51 € (soit un taux de subvention porté à 67.45 %)	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise M. Le Maire à déposer et à signer le dossier de demande de subvention FA CPI pour un montant de 15 257.90 € (soit 20%) auprès du S.D.I.S. de l'Indre
- D'une manière générale, autorise M. Le Maire ou à défaut un Adjoint à signer TOUT DOCUMENT relatif à cette affaire

Programme d'actions 2011 - Forêt Communale

M. Le Maire présente le programme d'actions à mener dans la forêt communale pour 2011 présenté par les services de l'O.N.F. pour un montant de 2 145.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la présente proposition.

Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2011.

Devis pour la fourniture de fenêtres au logement communal 1, Place Saint-Martin

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise SARL LEMOINE PIVRON concernant la fourniture de menuiseries extérieures pour le logement communal situé 1, Place Saint-Martin d'un montant de 353.50 € H.T. (soit 5 647.94 € T.T.C.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la présente offre.
Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2011.

Contrat d'entretien et de maintenance des cloches de l'Eglise

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance qui lie la commune aux ETS GOUGEON (37-Villedômer) n'a pas fait l'objet de réactualisation depuis plusieurs années aussi l'entreprise GOUGEON propose un nouveau contrat comprenant la vérification et l'entretien de l'installation pour un montant de 221 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la présente proposition.
Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2011.

Récompenses pour la participation au concours des Maisons Fleuries 2010

M. Le Maire rappelle que cette année la commune de Heugnes compte 19 participants au concours des Maisons Fleuries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'offrir 15 € à chaque participant. Mme MOTTU Marie-Claire recevra 25 € afin de compenser le fait qu'elle n'a pas été retenue par le jury départemental. La somme de 295 € sera budgétée au Budget Primitif 2011 (bourse et prix).

Séance du 7 janvier 2011

Revalorisation des tarifs de la Maison des Associations à compter du 1^{er} septembre 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de location de la Maison des Associations attendu qu'ils n'ont pas été modifiés depuis 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2011 :

- Déjeuner, banquet, buffet, dîner...	90 €
- Déjeuner + Dîner la même journée	140 €
- Déjeuner + Dîner + Déjeuner le lendemain	180 €
- Galette, vin d'honneur, spectacle, concerts...	60 €
- Mariage	140 €
- Bal	140 €
- Réveillon	140 €

L'utilisation de la Maison des Associations demeurera gratuite pour les associations de la commune. Une caution à hauteur de 50 % du montant de la location sera demandée pour les locataires résidant hors de la commune. Les tarifs de remplacement de la vaisselle et du mobilier cassés demeurent inchangés.

Commande de pierres 2011

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière Commission des chemins, il convient de prévoir la livraison de 14 camions de concassées.

Etude éolienne sur le Territoire de la Commune de Heugnes

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude pour l'implantation d'éoliennes va être réalisée sur le territoire de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 votes pour) la réalisation de cette étude.

Extension du C.P.I. de Heugnes - Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (coordonnateur S.P.S.)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dossier d'extension du local du C.P.I. de Heugnes, il convient de choisir un coordonnateur S.P.S. Après avoir pris connaissance de la proposition de M. Miguel PIRES, coordonnateur S.P.S., le Conseil Municipal retient cette proposition pour un montant de 2 301.00 € H.T. (soit 2 752.00 € TTC)

Séance du 4 février 2011

Etat du paiement des fermages 2009 et 2010

Le Conseil Municipal prend acte du montant des impayés de fermages 2009 et 2010 soit 5 702.59 € pour 2009 et 15 444.52 € pour 2010.

Vote des subventions aux Associations 2011

Les subventions 2011 sont réparties comme suit :

ASSOCIATIONS	2010 pour mémoire (en €)	Vote 2011 (en €)
Téléthon	50	50
Amicale des secrétaires de Mairie	20	20
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. châteauroux	750	750
Amicale des parents d'élèves H/P	200	200
Dom'repas	440	440
L'Amicale des pêcheurs de Heugnes	250	250
L'Amicale des Pompiers	300	300
Comité des Fêtes	1600	1600
L'A.S. Heugnes	800	800
Les Amis du Jeudi	360	360
TOTAL	4800 euros	4800 euros

Projet d'assistance technique des installations d'assainissement (station d'épuration et d'un poste de relèvement)

M. le Maire présente le projet d'assistance technique des installations d'assainissement tel que défini par la SAUR. Après en avoir délibéré et devant la technicité de ce dossier, le Conseil Municipal demande que des précisions soient apportées dans une prochaine séance de Conseil Municipal.



COMPTE-RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 27 OCTOBRE 2010



Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Raymond THOMAS, Président, a, lors de sa dernière séance, et conformément à la circulaire préfectorale du 21 octobre dernier, pris note qu'il n'y a plus lieu de délibérer sur le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation.

Ayant abandonné la réalisation des travaux de voirie concernant l'année 2010, il renonce à la subvention de 27.511 € accordée au titre du F.A.R. afin qu'elle soit remise à disposition pour être affectée à des projets intéressant le Canton et/ou ses communes.

M. le Président expose au Conseil de Communauté de Communes la nécessité de réaliser la 2^{ème} tranche des travaux de viabilisation du lotissement «Clos de la Torlière» à Ecueillé et lui soumet l'estimation établie par le Cabinet d'Etudes DB à Châteauroux. Celle-ci est acceptée et M. le Président est chargé de solliciter une subvention au titre du FAR 2011 pour un montant de 30.000 € et est autorisé à signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'opération.

Le règlement de la déchetterie qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 est accepté. Il sera diffusé dans chaque foyer, en même temps qu'une petite plaquette déchetterie ainsi qu'un questionnaire à remettre en mairie. Il sera également affiché à la déchetterie.

Concernant la fourniture et la livraison de 296.000 sacs plastique pour la collecte des déchets ménagers (sacs de couleur noire, jaune translucide et bleu translucide), la proposition de la Société POUB'SAC, mieux disante, est acceptée pour la somme totale T.T.C. de 20.846,71 €.

Le Conseil de Communauté de Communes décide de surseoir à la question du contrat de l'Agent d'Entretien.

Il autorise M. le Président à signer la convention à intervenir entre les Communautés de Communes de Chabris-Pays de Bazelle, du Pays d'Ecueillé, de la Région de Levroux et du Pays de Valençay pour la mise à disposition de deux ambassadeurs du tri au prorata du nombre d'habitants de chacune d'entre elles.

M. le Président présente au Conseil de Communauté de Communes Mlle Maëlle GOURDON, première ambassadrice du tri employée sur les quatre Communautés de Communes (Chabris-Pays de Bazelle, Pays d'Ecueillé, Région de Levroux et Pays de Valençay) depuis le 11 octobre 2010, Mlle Déborah JACQUELIN, la deuxième ambassadrice devant prendre ses fonctions le 02 novembre prochain.

Le Conseil de Communauté de Communes demande la réalisation des investissements nécessaires à la sécurisation et à la modernisation des infrastructures de la ligne du Blanc-Argent et le maintien de la circulation ferroviaire entre Luçay-le-Mâle et Salbris.



Mercredi 29 décembre 2010

Cérémonie des vœux de M. Bernard GARNIER, Maire de Heugnes
à la Maison des Associations avec remise des prix du Concours des Maisons Fleuries par M. Joël BONJOUR,
Conseiller Général du Canton d'Ecueillé

1^{er} PRIX : Muguette PETIT, André PLAULT, Carole GOILIER

**2^e PRIX : Keith CAMPBELL, Maxime PAULMIER, Simone RIVOL, Muriel VANDENBOSSCHE,
Annick PASSIN, Michel RABIER, Alain SELLIER, Claudine GARNIER**

**3^e PRIX : Paulette BAUDOIN, Bruno BILLOT, Danielle CHARBONNIER, Valérie HEBERT,
Christiane KANATCHIAN, Albert ROBIN, Elisabeth SOUDET, Marie-Claire MOTTU**



BOULANGERIE DE HEUGNES



La rénovation de la boulangerie de Heugnes souhaitée par la grande majorité de la population, lors d'un sondage local, est enfin achevée !

La réception des travaux a eu lieu le mercredi 15 décembre 2010 dans le laboratoire de pâtisserie au coeur du bâtiment restauré.

M. Bernard GARNIER, Maire, Mr Joël BONJOUR, Conseiller Général, les artisans des huit corps de métiers intervenus sur le chantier sous le contrôle de M. PIRES architecte et maître d'oeuvre, Mme Huguette VANDENBOSSCHE qui oeuvre pour l'aide aux artisans, le Conseil Municipal : tous étaient présents pour ce moment tant attendu par tous et d'abord par nos boulangers :

Mme Laura DUPONCHEL et Mr Augusto QUINTIAO

Les dépenses ont été de 246.529 € (dont 150.191 € de travaux de construction et 71.970 € d'équipements). La municipalité a pu obtenir des subventions auprès du FISAC (61.610 €), du Conseil Régional (45.000 €), du Conseil Général de l'Indre (28.246 €), du FEADER (60.930 €), soit environ **80% de subventions.**





Mardi 11 janvier, les élèves de la classe de 2nd du Lycée Agricole de Châteauroux Naturapolis étaient reçus par le maire d'Heugnes, **Bernard Garnier**, afin qu'il leur présente la réalisation d'un projet européen de développement agricole avec la boulangerie. Ces élèves de seconde ont pu apprécier les explications du premier magistrat avant de passer à la visite de la boulangerie récemment refaite à neuf.

**Boulangerie Pâtisserie Artisanale
Farandole de Douceurs
15, Place Saint-Martin 36 180 Heugnes
☎ 02 54 39 01 84**

du lundi au samedi
de 7 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 19 h 30
le dimanche
de 7 h 30 à 13 h 00

FERME LE MERCREDI



Les boulangers remercient leur fidèle clientèle qui, malgré quelques désagréments, leur a toujours maintenu sa confiance.

Laura, Augusto, Yanis

 *Merci*



SAPEURS POMPIERS



CEREMONIE DE SAINTE BARBE Samedi 11 décembre 2010 à Heugnes

La traditionnelle cérémonie de Sainte-Barbe enchaîna : le défilé du Corps des Sapeurs Pompiers, de la Mairie à l'Eglise, la messe, le dépôt de gerbe au cimetière suivi d'une minute de silence à la mémoire des anciens sapeurs puis la pause-causerie avec la galette et le verre de l'amitié au café de M. Raymond POURNIN . L'étape suivante se passa à L'Auberge de Heugnes : M. Philippe MOULIN, Chef du CPI, fit le point sur l'activité en 2010 et mit en évidence l'augmentation des interventions notamment en matière de secours à la personne. Puis en compagnie de M. Joël BONJOUR, Conseiller Général, il mit à l'honneur deux jeunes recrues au CPI de Heugnes : Melle Séverine BONNEAU et Mr Emilien PERRAGUIN. Séverine reçut le diplôme validant une formation aux premiers secours en équipe. Emilien et Séverine reçurent, tous les deux, le diplôme de formation au port respiratoire isolant. La Municipalité félicite ces deux jeunes pour leur engagement courageux face aux difficultés non dénuées de danger de ces vocations. Tous nos plus vifs encouragements les accompagnent. Puis ce fut le Banquet de Sainte Barbe qui clôtura cette journée dans une ambiance assurée.



Photo Mme Carole GOILIER



LES AMIS DU JEUDI

**Banquet de fin d'année à l'Auberge
de Heugnes**

**Excellent repas animé par une jeune
artiste peintre sur porcelaine et
chanteuse originaire de Veuil :
Mademoiselle Anaëlle DESBRAIS**



L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DU R.P.I HEUGNES – PELLEVOISIN

Rappel : c'est une association de parents d'élèves qui a pour rôle de faire des manifestations diverses et les bénéfices réalisés serviront au financement de matériel, livres, sorties etc... pour les 2 écoles.

Cette année scolaire 2010/2011, nous verserons la somme de :

- 300 € à la classe de maternelle,
- 300 € à la classe de GS/CP,
- 600 € à la classe de CE1/CE2 (un voyage est prévu),
- 300 € à la classe de CM1/CM2.



Nos manifestations sont :

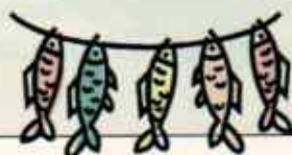
- Théâtre : L'atelier théâtre a lieu tous les vendredis de 18h à 19h45. Le nombre d'enfants inscrit cette année est de 12 et il est animé par Madame Fanny BEUNZA. La représentation de fin d'année aura lieu le samedi 28 mai 2011 au Foyer Rural de Pellevoisin.
- Loto : le dimanche 13 mars 2011 à 14 h à la MAISON DES ASSOCIATIONS de HEUGNES.
- Carnaval : Nous fêterons notre 6^{ème} carnaval le samedi 26 mars 2011. Rendez-vous à 15 heures Place de la Mairie à Pellevoisin. Tous les enfants y sont conviés et le déguisement est libre. Un goûter est offert à chaque enfant.

Président :	Denis DOUBLIER
Vice-présidente :	Katia BRUNET
Trésorière :	Carole GOILIER
Vice-Trésorier :	Joël GARNIER
Secrétaire :	Carole SINIC
Vice-secrétaire :	Véronique LOTTAZ
Membres :	Sylvie NIZIER, Yves-Marie STAHL, Stéphanie GARNIER



DATES À RETENIR

- 6 mars 2011 :** Randonnée de la Vallée du Nahon : départ de Selles-sur-Nahon pour les 33 et 28 km à 6 h 00, départ de Selles-sur-Nahon à partir de 7h30 pour les petits parcours.
- 13 mars 2011 :** Course cycliste « Châteauroux-Valençay »
- 20 mars 2011 :** Loto de l'Amicale des parents d'élèves du R.P.I. Heugnes-Pellevoisin
- 10 avril 2011 :** Ouverture de la pêche
- 29 mai 2011 :** Randonnée UFOLEP - inscriptions à partir de 7h30



ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011

CANTON D'ECUEILLE

La durée du mandat d'un conseiller général est de 6 ans. Les conseils généraux sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Les dernières élections cantonales ont eu lieu les 9 et 16 mars 2008 et les prochaines auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

Ces élections ont lieu, depuis 1998, le même jour que les élections municipales ou régionales. Ce ne sera pas le cas en 2011. **Le mandat des conseillers généraux élus en mars 2011 expirera exceptionnellement en mars 2014. Les conseillers généraux seront donc élus pour un mandat réduit à 3 ans.**

Un projet de loi examiné en Conseil des Ministres le 21 octobre 2009 prévoit notamment la suppression des conseillers généraux et des conseillers régionaux et leur remplacement par des conseillers territoriaux élus au niveau des cantons qui siègeraient dans les deux assemblées.

Mode de scrutin

La circonscription électorale pour l'élection des conseillers généraux est le canton.

Les candidats doivent présenter un suppléant de sexe opposé.

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers généraux n'a pas changé depuis 140 ans. Il s'agit d'un scrutin majoritaire uninominal à deux tours (comme pour l'élection présidentielle et les élections législatives) :

- Un candidat est élu au premier tour s'il a obtenu la majorité des suffrages exprimés et si ceux-ci représentent au moins 25% des inscrits ;
- Peut se présenter au second tour, tout candidat ayant obtenu au premier tour un nombre de voix égal à au moins 12,5% des inscrits (10 % auparavant) ;

Dans tous les cas de figure, les deux candidats arrivés en tête au premier tour, et quel que soit leur résultat, peuvent se présenter au second tour ;

- Le candidat élu au second tour est celui qui obtient le plus grand nombre de suffrages et, en cas d'égalité de suffrages (rare sans être impossible), le plus âgé remporte les élections.



ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES

Le 28 janvier 2011, les membres de l'association l'Amicale du Ô Nahon se sont réunis à la mairie, sur la convocation du Président en exercice M. MOULIN Michel.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. MOULIN en présence de M. le Maire GARNIER Bernard.

Personnes présentes :

Michel MOULIN, Paulette TIXIER, Monique JUBERT, Claudine GARNIER, Bertrand TIXIER, Jean ASSAILLY, Monique BEUNZA, Catherine BONNEAU, Franck BONNEAU, Séverine BONNEAU, Nicole BONNEAU, Nathalie GARNIER, Colette JUBERT, Michel JUBERT, Denise MOULIN, Christophe PAULMIER, Christophe GRIMAUD.

Personnes absentes :

Bernard CHARBONNIER (excusé), Aurélie MOULIN (excusée), Jean-Luc LAY (excusé), Martial TESTU (excusé), Antoine MOULIN (excusé), Guillaume GODARD, Francis LAY (excusé).

Ordre du jour :

- Renouvellement du bureau
- Résultat année 2010
- Questions diverses

Compte rendu :

La trésorière a présenté le bilan financier de l'année écoulée qui se montre positif. Le Président a présenté le calendrier des manifestations 2011 :

- 29 mai : Randonnée Pédestre
- 13 juin : Foire Brocante
- 14-15 août : Cavalcade, Course, Fête Foraine
- 11 novembre : Loto

Le Comité des Fêtes remercie les membres actifs, la population pour sa générosité, la Commune et le Conseil Général pour leurs contributions matérielles et financières.

Toutes les personnes bénévoles voulant participer activement à l'organisation des différentes manifestations peuvent contacter le Président ou tout membre de l'Association.

Après avoir entendu les diverses discussions sur le renouvellement de bureau et de sa modification, il a été décidé que le nouveau bureau serait élu pour une durée de trois ans, renouvelable par tiers tous les ans, qu'il se composerait d'un président, de deux vice-présidents, d'une trésorière, d'une trésorière adjointe, d'une secrétaire, d'une secrétaire adjointe et de plusieurs membres. Après un vote à bulletins secrets, les membres ont ensuite élu le bureau.

Les différents postes ont été attribués comme suit :

Président : **Michel MOULIN**

1^{er} vice-président : **Francis LAY**

2^{ème} vice-président : **Franck BONNEAU**

Trésorière : **Paulette TIXIER**

Trésorière adjointe : **Séverine BONNEAU**

Secrétaire : **Claudine GARNIER**

Secrétaire adjointe : **Nathalie GARNIER**

Commissaire aux comptes : **Jean-Luc LAY**

Membres : Monique JUBERT, Catherine BONNEAU, Guillaume GODART, Antoine MOULIN, Colette JUBERT, Nicole BONNEAU, Bertrand TIXIER

Nouveaux membres : Jean ASSAILLY, Bernard CHARBONNIER, Michel JUBERT, Denise MOULIN, Christophe PAULMIER, Martial TESTU, Christophe GRIMAUD

Le Président : **MOULIN Michel**



Chiens errants ...et malfaisants !



L'exaspération est à son comble !

Ces vagabonds sans foi ni loi croquent les poules les plus savoureuses (des gélines noires du Berry), déchiquettent les oies les plus familières, se promènent sur la voie publique et dispersent les ordures ménagères. Ces prédateurs sèment la colère chez les victimes de carnage et la panique chez toutes les volailles qui jusque là vivaient tranquillement en toute quiétude près de l'enclos familial.

Il faudrait que cela cesse ! C'est pourquoi :

Le Maire a pris un arrêté stipulant que tout propriétaire de chiens, dans un but de sécurité et de tranquillité ne doit pas les laisser divaguer sur la voie publique et sur les propriétés d'autrui.

En cas de non respect de cet arrêté, la saisie des animaux par la force publique sera ordonnée ainsi que leur placement dans un lieu de dépôt avec les conséquences qui en découlent pour les propriétaires (frais de capture, de transport, de garde et de séjour).

Les propriétaires disposeront alors de 8 jours pour présenter les garanties demandées. Passé ce délai, le Maire aura alors le pouvoir soit d'ordonner l'euthanasie des animaux ou leur placement dans un centre.

Plusieurs propriétaires de chiens divagant en permanence sont concernés.

Etat des lieux de l'assainissement non collectif Synthèse communale

144 installations ont été recensées, 113 ont été diagnostiquées. 16 installations possèdent un avis de conformité postérieur au 01/01/2002. 12 installations restent non visitées du fait de l'absence des propriétaires et le seront prochainement. 3 refus d'interventions sont à relever.

Le bilan des classements ressort ainsi :

1% d'installations réglementaires

4% d'installations non conforme NCI (installation présentant des risques sanitaires prédominants)

34% de non réglementaires (installation ne respectant pas la réglementation en vigueur mais n'engendrant pas de risques sanitaires ou environnementaux visibles ou de nuisances constatées)

61 % de non-conformes NC2 (installation présentant des risques environnementaux prédominants)

8 installations ont été classées insalubres

Etat Civil



Naissance de Léa PICARD le 9 novembre 2010 à Chambray-lès-Tours

Décès de Paula CHABOT veuve RIOLAND le 30 novembre 2010 à Châteauroux
Jeannette CHARBONNIER veuve DEPOND le 18 décembre 2010 à Châteauroux
Hélène COLLIN veuve GODART le 26 janvier 2011 à Chauvigny
James FARLEY le 3 février 2011 à Heugnes



Communauté de Communes
du Pays d'Écueillé

Calendrier de Collecte 2011

Lundi : Écueillé bourg et écarts, Pellevoisin, Heugnes (PAV et commerçants)
Jeudi : Bourg d'Écueillé, Commerçants de Pellevoisin, Prétaux.
Vendredi : Frédilla, Géhée, Heugnes, Villegouin, Jeu-Mailochés, Selles-sur-Nahon.

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 S jour de l'an	1 M eila	1 M aubin	1 V hugues	1 D fête du travail	1 M juin	1 M eila	1 M juin	1 D fête du travail	1 M juin	1 M juin	1 M juin
2 D épiphanie	2 M chandeleur	2 M charles le bon	2 S asceline	2 L mardi	2 M charles le bon	2 S asceline	2 L mardi	2 L mardi	2 J ascension	2 J ascension	2 J ascension
3 L geneviève	3 J blaise	3 J guénoù	3 D richard	3 M phil jacq	3 D richard	3 M phil jacq	3 V mivin	3 M phil jacq	3 V mivin	3 V mivin	3 V mivin
4 M edouard	4 V véronique	4 V casimir	4 L sabine	4 M edouard	4 L sabine	4 M edouard	4 S othone	4 M edouard	4 S othone	4 S othone	4 S othone
5 M édouard	5 S agathe	5 S othone	5 M edouard	5 M edouard	5 M edouard	5 M edouard	5 D apor	5 J joubin	5 D apor	5 D apor	5 D apor
6 J mélanie	6 D geison	6 D colbete	6 M mercurio	6 M mercurio	6 M mercurio	6 M mercurio	6 L noëlbert	6 V prudence	6 L noëlbert	6 L noëlbert	6 L noëlbert
7 V raymond	7 L eugene	7 L michele	7 J j. de la salle	7 M gibert	7 S glacie	7 M gibert	7 M gibert	7 M gibert			
8 S lucien	8 M jacqueline	8 M marc-gras	8 V julie	8 V julie	8 V julie	8 V julie	8 M gibert	8 D victoire 45	8 M gibert	8 M gibert	8 M gibert
9 D aïx	9 M agathe	9 M ceccas	9 S guider	9 S guider	9 S guider	9 S guider	9 L diane	9 L victoire 45	9 L diane	9 L diane	9 L diane
10 L guillaume	10 J amand	10 J vidon	10 D fulbert	10 D fulbert	10 D fulbert	10 D fulbert	10 M soigne	9 L victoire 45	10 M soigne	10 M soigne	10 M soigne
11 M pascal	11 V andré	11 V eusebe	11 L alfred	11 L alfred	11 L alfred	11 L alfred	11 M estelle	10 M soigne	11 M estelle	11 M estelle	11 M estelle
12 M marie	12 S filix	12 S justine	12 M jabis	12 M jabis	12 M jabis	12 M jabis	12 J echelle	11 M estelle	12 J echelle	12 J echelle	12 J echelle
13 J yvonne	13 D béatrice	13 D carline	13 M kiki	13 M kiki	13 M kiki	13 M kiki	13 V rolande	12 J echelle	13 V rolande	13 L bucc de pentecôte	13 L bucc de pentecôte
14 V yvonne	14 L valentin	14 L mathilde	14 J marie	14 J marie	14 J marie	14 J marie	14 S mathias	13 V rolande	14 S mathias	14 M eusebe	14 M eusebe
15 S rufé	15 M cloude	15 M laise	15 V pavane	15 V pavane	15 V pavane	15 V pavane	15 D dorothe	14 S mathias	15 D dorothe	15 M eusebe	15 M eusebe
16 D marcel	16 M julienne	16 M benedicta	16 S benoit-joseph	16 S benoit-joseph	16 S benoit-joseph	16 S benoit-joseph	16 L honore	15 D dorothe	16 L honore	15 M eusebe	15 M eusebe
17 L rosette	17 J alexis	17 J patrice	17 D raimond	17 D raimond	17 D raimond	17 D raimond	17 M pascal	16 L honore	17 M pascal	16 L honore	16 L honore
18 M prisca	18 V bernadette	18 V cyrille	18 L pierre	18 L pierre	18 L pierre	18 L pierre	18 M eusebe	17 M pascal	18 M eusebe	17 V henry	17 V henry
19 M marie	19 S gabriel	19 S joseph	19 M eusebe	19 M eusebe	19 M eusebe	19 M eusebe	19 J yves	18 M eusebe	19 J yves	18 S eusebe	18 S eusebe
20 J sebastien	20 D amede	20 D pristinpos	20 M othone	20 M othone	20 M othone	20 M othone	20 V bernardin	19 J yves	20 V bernardin	19 D fête des peres	19 D fête des peres
21 V agnés	21 L pierre daniel	21 L catherine	21 J erasme	21 J erasme	21 J erasme	21 J erasme	21 S constantin	20 V bernardin	21 S constantin	20 L eusebe	20 L eusebe
22 S venant	22 M anne	22 M elie	22 V emmanuel	22 V emmanuel	22 V emmanuel	22 V emmanuel	22 D emile	21 S constantin	22 D emile	21 M eusebe	21 M eusebe
23 D bernard	23 M marie	23 M victorien	23 S georges	23 S georges	23 S georges	23 S georges	23 L dady	22 D emile	23 L dady	22 M alban	22 M alban
24 L s. de sales	24 J eusebe	24 J cath. De Zurich	24 D plaques	24 D plaques	24 D plaques	24 D plaques	24 M dovalien	23 L dady	24 M dovalien	23 J auroy	23 J auroy
25 M corv. st-paul	25 V rufé	25 V annunciation	25 L bucc de plaques	25 M sophie	24 M dovalien	25 M sophie	24 V j. baptiste	24 V j. baptiste			
26 M aude	26 S nicolas	26 S herice	26 M alde	26 M alde	26 M alde	26 M alde	26 J berenger	25 M sophie	26 J berenger	25 S eusebe	25 S eusebe
27 J eusebe	27 D honore	27 D hubert	27 M zita	27 M zita	27 M zita	27 M zita	27 V augustin	26 J berenger	27 V augustin	26 D st sacrement	26 D st sacrement
28 V. st. eusebe	28 L romain	28 L gontier	28 J valerie	28 J valerie	28 J valerie	28 J valerie	28 S germain	27 V augustin	28 S germain	27 L noëlbert	27 L noëlbert
29 S gilles	29 M germain	29 M germain	29 V cath. de sienne	28 D filas des rieurs	28 S germain	28 D filas des rieurs	28 M eusebe	28 M eusebe			
30 D marie	30 M amélie	30 M amélie	30 S robert	30 S robert	30 S robert	30 S robert	30 L ferdinand	28 D filas des rieurs	30 L ferdinand	29 M pierre paul	29 M pierre paul
31 L marcelle	31 J thi-caroline	31 J thi-caroline					31 M vitorino	30 L ferdinand	31 M vitorino	30 J marial	30 J marial

ramassage des sacs noirs et jaunes
 ramassage des sacs noirs et bleus

Site 1 : An-Macouille, Arden, Remoulin, D'as,
 M. L'homme, M. Orlan, C. Carré, P. Carré,
 H. Carré, N. Carré, S. Carré

Site 2 : Pellevoisin, Saint-Pierre, Villedieu